

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HERAULT

COMMUNE DE SAUSSAN

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
	10	16	19
Date de convocation			
10/04/2026			
Date d'affichage			
21/04/2026			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°20260416-2

L'an deux mil vingt-six le seize du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, Madame Sandrine ESSERMEANT.

Présents : Sandrine ESSERMEANT, Vincent GIRARD, Pascale MARTRE, Guillaume GELY, Patricia CHAUVOT, Laurent MENGUAL, Alexia PEREZ, Serge POUGET, Damien PASSERAT, Sameh CHARFA, Franck GUIGNARD-PERRET, Elisabeth AGHION, Frédérique TARDY, Muriel GANGA, Thierry MENDEZ, Sabrina VALETTE.

Procurations : Estelle CIRCLAEYS à Damien PASSERAT, Guillaume GARDEY DE SOOS à Vincent GIRARD, Laurence BARRAULT à Patricia CHAUVOT

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Elisabeth AGHION

AFFAIRE 2 - FINANCES

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

La délibération d'affectation des résultats intervient après le vote du compte financier unique (CFU). Elle a pour objet de reprendre les résultats constatés au CFU et de les affecter pour une prise en compte lors du vote du budget.

Ainsi, le compte financier unique fait apparaître les résultats définitifs suivants :

RECAPITULATIF	
Recettes de Fonctionnement	1 850 884.35 €
Dépenses de Fonctionnement	2 065 884.85 €
Déficit de fonctionnement exercice 2025	- 215 000.50 €
Excédent de fonctionnement antérieur	617 916.19 €
Recettes d'Investissement	764 895.51 €
Dépenses d'Investissement	939 562.41 €
Déficit d'investissement exercice 2025	- 174 666.90 €
Déficit d'investissement antérieur	- 49 228.30 €

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 034-213402951-20260416-D202604162-DE

Le résultat de clôture la section de Fonctionnement 2025 est excédentaire et s'élève à **402 915.69 €**.
Le résultat de clôture la section d'Investissement 2025 est déficitaire et s'élève à **- 223 895.20 €**

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'affectation des résultats, qui seront repris au budget primitif 2026 :

Résultat de fonctionnement reporté : **402 915.69 €**

Résultat d'investissement reporté : **- 223 895.20 €**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2025.

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de suffrages exprimés : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 00

Abstention : 00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit.

Le Maire,
Sandrine ESSERMEANT



La secrétaire de séance,
Elisabeth AGHION

Pour expédition conforme.
Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la publication ou de la notification le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et /ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération.

Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du code de la Justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr